

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la première séance, aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (II) intitulé: "Acte pour faire droit à Agnès Hedevig Helga Salusbury Trelawney", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI, 17 juillet 1905.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référé le bill II (No 198) intitulé: "Acte pour faire droit à Agnès Hedevig Helga Salusbury Trelawney".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, Le Sénat s'est ajourné à aujourd'hui, à onze heures de l'avant-midi.